



**EPU Gaston ROUSSET**

27 Rue Paul Bert  
78700 Conflans Ste Honorine

01.34.90.83.51  
ce.0780477V@ac-versailles.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Conflans Ste Honorine le 15 juin 2021  
Objet : Compte-rendu du conseil d'école

Monsieur le directeur  
à  
Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale,  
Monsieur le maire et/ou son représentant,  
Madame l'élue aux affaires scolaires,  
Monsieur le délégué départemental de l'Éducation Nationale,  
Madame la directrice du Centre de loisirs,  
Mesdames et messieurs les représentants élus des parents d'élèves,  
Mesdames et messieurs les professeurs des écoles,  
Madame la Psychologue Éducation Nationale (RASED)  
Madame l'Enseignante spécialisée en aide relationnelle (RASED)  
Madame l'Infirmière Scolaire

La séance est ouverte à 18h10

**POINTS ÉCOLE :**

**1. Structure pédagogique de l'école 2021 / 2022**

L'effectif global étant encore en cours d'ajustement, il n'est pas possible de donner de chiffres précis. Il sera vraisemblablement inférieur à celui des années précédentes pour un total d'environ 320 élèves répartis selon la structure suivante :

CPA Mme CHARDON

CPB Mme PLAGNOL

CP/CE1 Mme CHADELAT

CE1A Mme VIAIN

CE1B Mme MARCHET

CE2A Mme BIGOT

CE2B Mme TALBA

CM1A Mme BAILLON

CM1B Mme PASI

CM1C Mr LOLLIER

CM2A Mme FRICAUDET

CM2B Mme PINSON

CM2C pas d'information à ce jour

Mme TESSIER, Mme ZIANE, Mme CAUCAT quittent l'école à la fin de cette année scolaire.

**2. La composition des classes peut-elle être affichée fin juin ? (PEEP)**

Pour des raisons de fluctuation possible de l'effectif d'ici la prochaine rentrée et donc, de la structure de l'école, il ne sera pas possible d'afficher les listes de classes dès le mois de juin 2021. Les listes ne seront affichées qu'à l'issue de la journée de prérentrée des enseignants, à savoir le mardi 31 août 2021, sur le panneau d'information de l'école devant le groupe scolaire.

Concernant la mention de ne pas indiquer les dates de naissance sur les listes affichées, un courriel a été adressé au référent RGPD de Direction départementale des services de l'Éducation Nationale. Nous sommes en attente d'un retour de sa part.

### 3. Projet d'école 2022 – perspectives

Le futur projet d'école 2021 / 2024 est en cours de réflexion et d'écriture tant au niveau de la circonscription que des écoles. Plusieurs sessions de travail ont déjà eu lieu dans le cadre de la formation des Directeurs au niveau de la circonscription ainsi que dans le cadre des réunions de conseil des maîtres et de conseil de cycle au niveau de l'école. Un point d'étape est prévu en interne avant la fin de l'année scolaire actuelle pour une première présentation lors du premier conseil d'école de l'année scolaire 2021 / 2022.

### 4. Modalités des élections des représentants des parents d'élèves (vote par correspondance, composition du bureau des élections ...)

Les membres du conseil d'école sont-ils favorables à ce que le vote aux élections des représentants des parents d'élèves soit organisé exclusivement par correspondance ?

POUR : 23

CONTRE : 0

Le vote aux élections des représentants des parents d'élèves sera donc organisé uniquement par correspondance.

Composition du bureau des élections :

Mme DORIVAL (PEEP)

Mme ADAM (FCPE)

Ou d'un suppléant en cas d'indisponibilité

### 5. Liaison Grande Section/ CP et CM2 / 6ème :

Un support de présentation fait par les enseignants est-il prévu à destination des élèves de grande section ? Pour le Collège Montaigne, un support de présentation réalisé par des Collégiens est diffusé sur le site du Collège, est-il possible d'en avoir une lecture en classe de CM2 ? (FCPE)

Pour la liaison GS / CP, il est prévu par l'équipe de maternelle l'envoi par mail à toutes les familles des élèves de grande section un document de présentation de l'école élémentaire et des enseignants de CP. Ce document sera également présenté dans les classes de grande section et transmis par mail aux nouveaux élèves arrivant sur le groupe scolaire.

Un film sera réalisé pour présenter les locaux aux élèves de grande section. La proposition est faite également de faire visiter les locaux aux élèves de grande section dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Les enseignants de CM2 pourront également se connecter sur le site du Collège Montaigne pour visionner le diaporama réalisé par les collégiens pour présenter leur Collège.

### 6. Bilan des projets de classes

**CPB :** les musées étaient fermés et les intervenants n'ont pas pu venir non plus à l'école. Une sortie sera réalisée quand même en fin d'année à la base de loisirs de Cergy pour une journée accrobranche. Une sortie est également prévue sur l'île Nancy.

**CM1B :** la sortie à la cité des sciences a pu être réalisée, ainsi que la sortie sur l'île Nancy en même temps que la classe de CPB

**CE2/CM1 :** une sortie en commun avec les CM1B a été réalisée à la cité des sciences. Deux sorties à vélo à la base de loisirs de Cergy ont également été faites pour travailler la course d'orientation.

**CM2A / CM2B :** projet histoire avec la visite du Musée de la Grande Guerre (qui n'a pas pu se faire) mais la visite au mémorial de la Shoah a pu être décalée et s'est faite ce jour. Un circuit découverte dans les rues de CONFLANS a été fait également.

Le camp vélo n'a pas pu se faire dans les conditions habituelles mais aura lieu quand même sous forme de sorties à la journée (8h30 / 18h00) du 21 au 25 juin 2021.

Projet cycle 3 : arts visuels. La décoration des marches du bâtiment est en cours d'achèvement.

Projet passeport civique : Le projet est réalisé en partenariat avec la mairie. L'objectif est de réaliser un livret regroupant les différentes actions civiques possibles à réaliser pour les élèves, soit dans le cadre de l'école, soit dans le cadre extrascolaire sur la commune. Le projet est en cours de réflexion entre les équipes municipales et les écoles. Une nouvelle réunion est prévue pour poursuivre le travail avec la mairie et pouvoir lancer le projet au moment des vacances de la Toussaint 2021.

**CM1A / CM1CM2 :** Projet histoire : visite du château de Chantilly

En parallèle, le projet d'échanges par courrier avec l'école de Londres s'est poursuivi (3 échanges dans l'année).

**CE1A / CE1CE2 / CPCE1 :** projet classe d'eau (visite de la maison de l'eau, interventions des savants fous).

Projets arts visuels sur le thème de l'environnement avec la réalisation de fresques avec une intervenante extérieure, professeur de dessin.

Visite prévue à la ferme d'Ecaucourt.

CPB : visite à la ferme d'Ecancourt prolongée en classe avec le travail autour de l'œuf et la poule.

CE2B / CE2A / CE2CM1 : projet sur les émotions avec l'intervention d'un artiste graffeur pour la réalisation de fresques, affichées dans le préau.

Visite à la ferme d'Ecancourt sur la reproduction animale.

Visite à la cité des Sciences.

## **7. Bilan des méthodes pédagogiques introduites cette année (PEEP)**

MHF : testé cette année en CM2. La méthode est assez lourde à s'approprier et à mettre en œuvre mais semble intéressante à mettre en place. Elle semble assez riche au niveau du travail oral et des échanges entre élèves au niveau de la grammaire. Le volet orthographe n'a pas été mis en place car l'outil et la méthode utilisée jusqu'à présent donne entière satisfaction.

Lecture Piano : méthode d'apprentissage préconisée par l'État. L'approche ne change pas radicalement avec ce qui se faisait avant avec les Alphas.

L'intérêt réside dans la progressivité des textes à lire, croissante au fur et à mesure des apprentissages. Le code couleur utilisé dans le manuel met l'accent sur la combinatoire et permet de visualiser les graphèmes étudiés en classe. Cela évite également aux élèves de rester sur un aspect global du mot et sur une mémorisation en insistant sur le déchiffrement des syllabes.

Les classes flexibles fonctionnent déjà depuis 4 années et continuent de fonctionner sur certaines classes. Le principe de flexibilité permet aux élèves de s'installer à différents endroits de la classe et de différentes manières (en écartant l'installation traditionnelle, assis à une place face au tableau). Cette liberté au niveau du mobilier se retrouve dans les principes pédagogiques qui permettent aux élèves, selon les phases d'apprentissage, d'avoir des contenus pédagogiques adaptés à leur niveau de compétences dans tel ou tel domaine d'apprentissage. Les élèves ne travaillent pas forcément tous les mêmes notions aux mêmes moments de la journée.

Pour autant, il semble difficile d'étendre la méthode de façon généralisée sur l'école parce qu'elle peut ne pas convenir à certains enseignants.

## **8. Qu'a-t-il été mis en place à l'école pour sensibiliser et lutter contre le harcèlement en milieu scolaire ? Une formation est-elle prévue pour l'équipe en ce qui concerne la gestion des conflits ? (PEEP)**

Concernant le volet sensibilisation, la mairie a commencé à organiser sur les temps périscolaires des actions ciblées sur la prévention.

Sur le temps périscolaire, les enfants ont été réunis par groupe pour poser des mots sur les situations de harcèlement. Ils ont ensuite réalisé des affiches qui ont été installées dans les couloirs du bâtiment du centre de loisirs.

Une intervention de la Police Nationale a également eu lieu.

Dans le cadre du PEDT (plan éducatif territorial), une réflexion commune entre Municipalité et Éducation Nationale est menée depuis quelques mois par le biais d'un groupe de travail constitué d'une conseillère pédagogique, de certains directeurs ou directrices d'écoles, de certains directeurs ou directrices d'accueils de loisirs, du chef de service enfance et du coordinateur des accueils de loisirs. Ce groupe de travail œuvre à la mise en place de schémas et de protocoles de communication des signaux « faibles » dans des situations potentielles de harcèlement sur les temps scolaires et périscolaires.

Concernant le traitement de ces situations, l'Éducation Nationale applique un protocole de traitement des situations d'intimidation ou de harcèlement qui repose sur la méthode de la préoccupation partagée. À partir d'un constat observé dans une école, une fiche synthétique de recueil des informations est transmise au niveau de la circonscription pour que des enseignants spécialisés et formés spécifiquement, extérieurs à l'école et au contexte, puissent intervenir auprès des élèves potentiellement victimes et auteurs. À ce stade, la réponse apportée est éducative et vise à une amélioration des comportements.

Lorsque la situation de « harcèlement » est caractérisée, la réponse apportée entre dans le cadre pénal.

Au niveau des formations, rien n'est proposé d'emblée dans le cadre des 18 heures de formation obligatoire chaque année au niveau de la circonscription.

Toutefois, à la demande de l'équipe pédagogique et dans le cadre d'un projet particulier, certaines formations peuvent être mises en place pour une école. Par exemple, dans le cadre de la mise en place du prochain projet d'école, il se peut que l'équipe pédagogique de l'école Gaston Rousset fasse la demande pour bénéficier d'une formation spécifique sur la thématique de la gestion de conflits. Rien ne garantit encore cependant que ce sera le cas.

## **9. Point financier OCCE**

Au 31/05/2021, le montant total disponible en caisse est de 17085,53 €

Un point plus précis sera disponible au moment de la clôture des comptes, dans le courant du mois de septembre 2021.

### **La subvention de la mairie devra-t-elle être remboursée ?**

Si les sorties liées à la subvention accordée par la mairie n'ont pu être réalisées, il faudra effectivement que l'école rembourse les sommes non engagées. A ce jour, les sorties ont pu être menées avec quelques retards ou adaptations dues au contexte sanitaire.

### **Est-il prévu une subvention pour l'année prochaine ?**

Oui, comme les années précédentes.

### **Quel est le montant prévu ? (PEEP)**

Le montant sera vraisemblablement identique à celui qui a été versé cette année.

## **10. Point Sanitaire (nombre de classes fermées, nombre de cas d'élèves, continuité pédagogique en cas de fermeture, choix des classes concernées par les entrées différentes, y a-t-il déjà une visibilité pour l'année prochaine ?) FCPE / PEEP**

3 classes ont été fermées :

CE2A Mme TESSIER / Mme CAUCAT (absence de Mme Tessier non remplacée)

CE2B Mme TALBA (cas positif)

CE1/CE2 Mme MARCHET (absence non remplacée)

1 seul cas d'élève a été constaté, ayant entraîné la fermeture d'une classe. Pour les enseignants, aucun cas n'a été constaté ayant entraîné la fermeture d'une classe.

La continuité pédagogique est assurée sur la plateforme Edumooov, avec l'application Educartable. Au besoin, les familles sont également contactées par mail et il est proposé éventuellement à certaines familles de récupérer le travail prévu sous format papier en dehors des heures de récréation et de pointe.

Les avis des parents d'élèves sont partagés sur la plate-forme Educartable. La FCPE en est plutôt satisfaite, trouvant le fonctionnement plutôt pratique, à l'inverse de la PEEP.

Le choix qui a été fait pour les deux entrées différentes suit une logique liée au temps scolaire et à l'implantation des classes au sein de l'école. Ainsi, les élèves des classes situées dans le bâtiment du centre de loisirs accèdent par la rue Léonard Laroche et les élèves des classes situées dans l'ancien bâtiment accèdent par le parking.

Pour l'année prochaine, il n'y a pas encore de visibilité sur le protocole sanitaire en vigueur à la rentrée.

## **11. Y a-t-il encore des enseignants non remplacés ? Quel est le délai de remplacement d'un enseignant ? (PEEP)**

Oui, il est relativement fréquent que les enseignants ne soient pas remplacés. Lorsqu'un remplaçant est disponible, il est affecté par le secrétariat de l'Inspection Éducation Nationale de Conflans dès qu'il a connaissance de l'absence d'un enseignant. Le délai de remplacement est très court, dans la matinée, juste le temps pour le remplaçant de se rendre sur l'école .

## **12. Quel bilan l'équipe pédagogique tire-t-elle de la semaine de fermeture de l'école en avril ? (FCPE)**

Le point positif est la durée réduite de fermeture (3 jours uniquement) et le fait que l'équipe pédagogique a pu s'organiser en amont puisqu'elle avait l'information. Le travail fourni pour l'école à la maison a été également pensé et adapté pour ne pas faire peser trop de pression sur les parents d'élèves qui avaient pu rencontrer certaines difficultés lors du 1<sup>er</sup> confinement du mois de mars 2020.

## **13. Quelles sont les contraintes pour les enseignants du pointage quotidien des prestations périscolaires ? (PEEP)**

Les listes d'appel des élèves ne sont pas forcément à jour et le fait que l'enfant ne soit pas sûr de son inscription à la garderie ou à la cantine pose un problème. Le temps passé à vérifier l'information peut s'avérer parfois un peu long, notamment en début d'année. Le temps passé à faire l'appel représente un temps d'apprentissage perdu également, notamment en début d'année et dans les classes des plus jeunes. Sur une classe de CP, l'enseignante utilise ce temps pour les apprentissages du calcul.

## **14. Affaires perdues : est-il possible d'organiser une inspection par les élèves pour qu'ils puissent récupérer leurs affaires ? (FCPE)**

Oui. Les classes auront l'occasion avant la fin de l'année de passer chercher dans les vêtements perdus.

### **15. Point sécurité / ménage / travaux dans l'école (Ecole et PEEP)**

Au niveau de la sécurité, l'équipe pédagogique constate malheureusement régulièrement pendant les périodes de vacances la disparition de certains matériels dans les classes. La réponse qui a été faite consiste à mettre à l'abri dans des armoires de classes dont seuls les enseignants auraient la clef le matériel « sensible ». Le problème est que le matériel qui disparaît n'est pas forcément du matériel jugé sensible (pochettes de travail, boîtes repas ...).

Concernant l'entretien des classes, malgré la réponse qui avait été faite par Mme Simon lors du dernier conseil d'école, on constate que certaines classes ne sont parfois pas nettoyées correctement ou que les tapis ne sont pas aspirés. Un courriel a été adressé en ce sens à la responsable du secteur entretien mais pour lequel l'école n'a pas encore eu de réponse.

L'équipe pédagogique constate également que dans certaines classes, l'entretien et l'aération posent encore des problèmes de détérioration d'affichages ou de matériel et de documents déplacés.

Pour les travaux de réparation et d'entretien des locaux, la procédure de transmission fonctionne dans la très grande majorité des cas. Cependant, certains travaux ne sont toujours pas réalisés malgré les demandes envoyées (exemple la fabrication d'un meuble à chaussures pour une classe de CE1/CE2, le remplacement des rambardes en plastique dans le bâtiment cycle 3)

### **16. L'agent de sécurité est-il toujours prévu pour l'année prochaine ? (PEEP)**

Oui.

### **17. Point d'étape du plan numérique Mairie**

Il est prévu de réaliser les travaux de câblage durant l'été afin de commencer l'installation des Tableaux numériques (TNI) à partir de la rentrée 2021. A ce jour, le calendrier précis d'installation n'est pas encore connu.

### **18. Périscolaire : quel est le bilan de l'application du protocole sanitaire ? (PEEP)**

Le protocole a été difficile à mettre en place mais a été suivi à la lettre. Il faut procéder régulièrement à des rappels sur le lavage des mains, le port du masque.

Sur le temps de pause méridienne, le protocole a été compliqué à mettre en œuvre et a occasionné des retards pour les classes de CM2 et CM1 sur le début des cours l'après-midi. Petit à petit, les retards se sont réduits avec l'habitude de la nouvelle organisation.

### **19. Périscolaire : quel est le bilan des activités, des projets menés ? (PEEP)**

Il y a eu une grosse baisse d'effectifs sur tous les temps périscolaires.

Au niveau de l'équipe, l'effectif est quasiment au complet.

Les activités prévues ont pu être maintenues : jeux de société, jeux traditionnels, arts plastiques, poterie, théâtre, jardinage, activités sportives.

Pour l'année prochaine, un nouveau directeur adjoint remplacera Mme Oliveira qui est affectée à un autre groupe scolaire.

### **20. Quelle est la nature des travaux prévus dans la cantine, agrandissement ? Isolation ? Ventilation ? (FCPE)**

Pour l'instant, il n'y a pas de travaux prévus dans la cantine. Des travaux d'envergure sont envisagées sur le groupe scolaire mais pas avant 2022.

### **21. Quel est le bilan de l'allongement de la pause méridienne ? (PEEP)**

Sur le temps de pause méridienne, le protocole a été compliqué à mettre en œuvre et a occasionné des retards pour les classes de CM2 et CM1 sur le début des cours l'après-midi. Petit à petit, les retards se sont réduits avec l'habitude de la nouvelle organisation. Aujourd'hui, il n'y a pratiquement plus de retard, ce qui permet aux enfants de retourner à l'heure en classe. Les enseignants font le même constat.

### **22. Les parents souhaitent faire un retour sur les nouveautés du portail citoyen et les modalités de réservation des prestations périscolaires (FCPE)**

La mairie informe les parents d'élèves qu'un nouveau logiciel est mis en place auprès des familles suite au surcoût que représente les changements d'inscription.

La mairie remet en place le système d'annulation dans un délai de 7 jours pour la restauration scolaire et 3 jours pour la garderie.

La FCPE regrette le retour des délais de réservation très contraignants pour les parents (emplois du temps professionnels fixés pour certains moins de 7 jours à l'avance, maladies des enfants ne nécessitant pas forcément un RDV médical, etc...), ainsi que l'absence de communication sur la campagne d'inscription 2021/22 jusqu'au 21 juin (uniquement un mail annonçant l'ouverture du nouveau portail).

La PEEP indique que le règlement intérieur ne figure pas sur le nouveau portail et demande à ce que celui-ci soit mis en ligne dès lendemain matin du conseil d'école puisque les parents doivent notifier d'en avoir pris connaissance, et s'y conformer pour signer la fiche sanitaire.

La PEEP informe également qu'un questionnaire sur les délais de réservation des prestations périscolaires a été adressé aux parents par le groupe Cantine CSH ; les résultats seront communiqués à la mairie.

**23. La coordination est-elle mise en place entre le scolaire et le périscolaire ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?**  
**(PEEP)**

La coordination entre le scolaire et le périscolaire est effective. Des réunions sont organisées périodiquement entre les directeurs d'école et les directeurs d'accueil de loisirs. La coordination concerne essentiellement les règles de vie collective, l'utilisation des locaux et la transmission des informations concernant l'état de santé des élèves, les inscriptions / désinscriptions aux prestations périscolaires en cours de journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

*Le Directeur*  
**Olivier DOLAIN**

**Copie pour information à :**

Mr Lecomte (Chef de service Enfance)  
Mme Massar Lempeseur (coordinatrice pôle administratif)  
Mme Saint Rémy (agent d'accueil groupe scolaire)

Pour l'école, le Directeur  
M. DOLAIN

Pour la FCPE, la tête de liste  
Mme ADAM

Pour la PEEP, la tête de liste  
Mme DORIVAL

